



## Secteur des Retraites, de la Prévoyance Complémentaire Secteur Protection sociale collective

Numéro 74-2019

Réf. : YV/SL/LB/MT

Paris, le 05 avril 2019

---

### REMISE DU RAPPORT « GRAND AGE ET AUTONOMIE » : Mesures abstraites pour la dépendance, menaces réelles pour nos systèmes de retraite et de soin

---

Cher(e)s camarades,

Par lettre de mission en date du 17 septembre 2018, le Premier ministre a demandé à Dominique Libault, conseiller d'Etat et Président du Haut Conseil au Financement de la Sécurité Sociale, de conduire une réflexion sur le « grand âge et autonomie » et de produire un rapport pour le 28 mars, permettant au Gouvernement de définir les contours d'une réforme.

Parallèlement, une concertation a été lancée en octobre dernier via une plateforme digitale pour donner aux Français l'occasion de partager leurs propositions. L'ensemble des acteurs concernés a été réuni au travers d'ateliers nationaux et de forums en région.

Ainsi, le 8 mars dernier, une réunion a été organisée entre Dominique Libault et les interlocuteurs sociaux – dont une délégation FO composée de Lola Boucard et Hélène Ho Minh Triet. Elle a cependant seulement consisté en une information préalable à la présentation du rapport et aucun document n'a jamais été remis. La Confédération FO n'a pas été conviée à la remise du rapport. Et les remarques émises lors de la réunion du 8 mars n'ont pas été prises en compte dans la version définitive présentée à la Ministre.

Ce rapport contient 175 propositions au total. Cinq aspects du sujet de la dépendance des personnes âgées sont abordés. Au-delà d'une analyse exhaustive de celles-ci, plusieurs points peuvent être soulevés traduisant l'état d'esprit de ce rapport.

**1) Un nouveau regard sur le Grand âge**

Le rapport commence par des propositions visant à réaffirmer la citoyenneté et la dignité des personnes âgées, notamment en « redonnant du sens » au grand âge par rapport à l'ensemble de la population française. Cependant, le rapport va citer le Conseil d'orientation des retraites pour décrire les retraités comme ayant un niveau de vie moyen supérieur au niveau de vie moyen de la population dans son ensemble. Force Ouvrière cette forme de stigmatisation qui ignore le contexte général de baisse du niveau de vie des français, et tend à présenter les personnes âgées comme des citoyens privilégiés pour justifier leur mise à contribution supplémentaire (par exemple avec la CSG). D'autant plus que ces raccourcis devraient être mis en relation avec d'autres constats du rapport, comme le fait que la France soit mal classée pour l'espérance de vie en bonne santé par rapport à ses voisins.

Par ailleurs, plusieurs propositions sont faites concernant les proches aidants, dont celle d'une allocation journalière versée au salarié proche aidant. Force Ouvrière s'est déjà prononcé contre la monétisation de l'aide des proches à la personne âgée, et demande à la place des mesures concrètes concernant l'aménagement de temps de travail et les solutions de répit.

**2) Garantir l'autonomie de la personne**

Les pistes proposées consistent à construire une nouvelle offre de soin et d'accompagnement qui priorise le choix du domicile, et à renforcer la prévention. Pour renforcer la qualité des structures, le rapport préconise de charger la Haute autorité de santé (HAS) d'établir un référentiel national permettant d'évaluer les structures. Force Ouvrière s'inquiète de l'éventuelle mise en place d'un référentiel qui risque d'être arbitraire et subjectif et de peser sur les conditions de travail des salariés, alors qu'un renforcement des moyens, en particulier des moyens humains, devrait être priorisé, sur la base du Plan Solidarité Grand Age malheureusement toujours ignoré.

**3) La revalorisation des métiers de l'âge**

Le rapport insiste sur la nécessité de revaloriser les métiers de l'âge (carrière, attractivité, formations...) via notamment un plan national. Il n'y a cependant aucune mesure concrète ou chiffrée, notamment en ce qui concerne les hausses de rémunération. FO note par ailleurs que les remarques émises par sa délégation lors la rencontre n'ont pas été prises en compte contrairement à ce qui avait été annoncé :

-

- La délégation Force Ouvrière était intervenue pour souligner l'absence de référence au respect du ratio d'un personnel soignant pour une personne soignée. Ici une trop faible augmentation de 25 % du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 pour les personnels auprès des résidents est proposée.
- FO avait également souligné les enjeux liés aux inégalités femmes-hommes dans ces emplois majoritairement féminins : incidence du travail à temps partiel chez les femmes, et mauvaise prise en compte de la pénibilité au travail qui amène à une augmentation des accidents du travail. Ce point devait être mis en exergue dans le rapport, ce qui n'a pas été fait.

Enfin, il est difficile de parler de « revalorisation du travail » lorsque le rapport propose de lutter contre l'isolement de la personne âgée en mobilisant les bénévoles de tous les âges (notamment par le service civique et service national universel). Force Ouvrière conteste cette approche visant à éviter la question des moyens insuffisants du service public.

#### **4) Mieux accompagner (le parcours de soin)**

Plusieurs mesures larges et abstraites sont proposées ici, comme changer de nom des EHPAD, appliquer les standards de l'OMS en matière de prévention, définir par voie législative un « droit commun au parcours de santé et d'autonomie pour les personnes âgées », ou encore développer la télémédecine (qui n'est pas forcément le moyen le plus adapté aux personnes âgées). Quelques points sont cependant à souligner :

- La création d'un guichet unique de la personne âgée (un réseau de Maisons des aînés et des aidants sur l'ensemble du territoire national) : la simplification du parcours ne doit pas entraîner une diminution des moyens et du nombre des acteurs.
- La demande de convergence des conventions collectives du secteur, sur des sujets comme la rémunération, dans un contexte où les négociations de ce type sont rendues difficiles et les rapports de force inégaux suite aux différentes réformes sociales. FO s'inquiète d'une renégociation d'ampleur qui pourrait aboutir à une réduction des droits pour les travailleurs.
- L'aide aux EHPAD est minimale. FO dénonce donc un « libre choix » qui ne sera que théorique.

**5) Cinquième risque et réorganisation de la gouvernance**

Le rapport préconise la création d'un nouveau risque à part entière pour l'autonomie des personnes âgées. Le risque devrait être géré à l'échelle territoriale via les ARS, avec un renforcement de la réglementation nationale où la CNSA pourrait être garante de l'équité nationale, afin de réduire les inégalités territoriales actuelles. FO s'était déjà montrée favorable à la création d'un cinquième risque mais pas par la création d'une cinquième branche : l'Assurance maladie doit être la branche gestionnaire. En outre, les propositions de financement de ce nouveau risque peuvent ouvrir la porte à d'autres réformes dangereuses.

En effet, pour le financement, M. Libault avait souligné que le gouvernement actuel n'avait pas d'appétence à mettre en place des prélèvements obligatoires supplémentaires. Ainsi plusieurs propositions sont avancées : instaurer en 2024 un prélèvement qui prendrait la suite de la CRDS (contribution à la réduction de la dette sociale, impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la sécurité sociale) ; affecter les excédents des branches de la Sécurité sociale ; mobiliser les activités du Fonds de Réserves des Retraites (FRR) ; prioriser la perte d'autonomie au sein de l'ONDAM.

Or, en ce qui concerne la priorisation de la perte d'autonomie au sein de l'ONDAM, le rapport énonce : « la France se caractérise par des dépenses relatives à la perte d'autonomie plus faibles mais des dépenses de retraite et de santé plus élevées. Il est ainsi légitime de s'interroger sur la priorisation de cette dépense au sein des dépenses sociales ». Dans le contexte actuel pour nos systèmes de santé et de retraites, FO déplore que la dépendance des personnes âgées puisse être utilisée comme prétexte pour diminuer d'autres droits.

Cette crainte est confirmée par les propos de plusieurs personnalités politiques proches du Président.

Par exemple, Oliver Véran, rapporteur général de la commission des affaires sociales et député LRM, explique dans *Le Monde* (28/03/2019) que l'affectation de la CRDS à la dépendance contribuerait à dégrader la dette publique, et qu'il faudra trouver des recettes pour ne pas creuser davantage le déficit public. Il ajoute : « Personne dans la majorité ne veut laisser filer la dette. Parmi les pistes envisageables a pu émerger celle consistant à travailler plus longtemps ».

Cela n'est qu'un écho aux propos du Premier ministre du 20 mars dernier, où celui-ci avait annoncé, avant même la publication du rapport Libault, l'allongement de la durée de cotisation pour financer la prise en charge de la dépendance par la Sécurité sociale, ce qui revient à reculer l'âge de la retraite dans le cadre de la réforme en cours de préparation.

FO est résolument contre cette perspective qui reviendrait à faire « payer » la dépendance par l'assurance retraite. En réalité, le gouvernement semble chercher le moyen de proposer le recul de l'âge de la retraite distinctement de l'instauration de son système universel, en



évoquant maintenant deux « réformes » de la retraite et a trouvé comme justificatif que le financement de la dépendance.

Par ailleurs, l'optimisme affiché quant à l'excédent de la Sécurité sociale constitue désormais au contraire une grande inquiétude pour FO : avec la « solidarité entre l'État et la Sécurité sociale », la transformation du CICE en allègements de cotisations patronales, la suppression des cotisations salariales et la mise en place d'une TVA « sociale » (affectation de TVA pour compensation des exonérations patronales), non seulement l'excédent de la Sécurité sociale est en train de disparaître, mais la résilience de la Sécurité sociale aux chocs économiques est grandement affaiblie. FO craint au contraire le retour d'un déficit dès 2019 et des difficultés à achever la résorption de la dette d'ici 2024, particulièrement en cas de crise économique ou financière d'ici là.

De plus, FO tient à rappeler, comme elle l'a fait en réunion avec M. Libault, son opposition au financement de la perte d'autonomie par l'assurance privée et la nécessité de mettre en place des ressources pérennes. Dans la version définitive du rapport, le financement public de la perte d'autonomie liée à l'âge est privilégié, la mise en place d'une assurance privée complémentaire obligatoire n'étant pas retenue. Cependant, il est également préconisé que les couvertures assurantielles collectives à destination des proches aidants pourraient se développer. Une autre piste est de favoriser le développement de produits d'assurance privée facultative en mettant en place un cadre clair et homogène. FO regrette que les pouvoirs publics n'hésitent plus à mentionner les assurances privées plutôt que de privilégier la solidarité collective.

Enfin, FO reste vigilante quant aux modalités de création de nouvelles prestations autonomes, de la suppression de l'APA, et des pistes de diminution du reste à charge. De même, la facilitation de la mobilisation des patrimoines pour financer la perte d'autonomie ne peut être considérée comme une solution pérenne.

## **Conclusion**

En conclusion, Force Ouvrière déplore, malgré les 228 pages et 175 propositions, un rapport peu ambitieux manquant à la fois de mesures concrètes, et d'analyse transversale sur les sujets de disparités et d'inégalités, par exemple l'inégal accès aux soins, l'augmentation de la paupérisation chez les retraités, ou encore les inégalités de genre comme la plus grande précarité des femmes âgées dépendantes.

FO ne peut que souligner également les contradictions entre les pistes exprimées par M. Libault, et celles proposées par le Premier ministre, comme l'allongement de la durée de cotisation des retraites ou encore la création d'une nouvelle journée solidarité. Ces incohérences de positionnement nous questionnent sur le processus de décision et de



## Circulaire confédérale

consultation – concertation confirmant nos inquiétudes pour les autres chantiers législatifs comme celui des retraites.

Force Ouvrière est opposée à une nouvelle « journée de solidarité » comme à l'affaiblissement des droits à la retraite pour assurer le financement de la dépendance,

Amitiés syndicalistes,

**Serge LEGAGNOA**  
Secrétaire confédéral

**Philippe PIHET**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général